

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 3 AVRIL 2008
A SAINT CREPIN IBOUVILLERS**

Monsieur Alain LETELLIER souhaite la bienvenue à l'ensemble des Conseillers Communautaires et plus particulièrement à Madame Raymonde OLIVIER, à Messieurs Patrice CROCHU, Laurent MONTAGNE et Jean-Claude GENTIL qui sont respectivement les nouveaux maires des communes de Le Déluge, Anserville, Montherlant et Pouilly.

Afin de procéder à l'élection du nouveau Président, Monsieur Alain LETELLIER confie la présidence du Conseil Communautaire à Madame Raymonde OLIVIER, doyenne de l'assemblée qui sera assistée par Madame Raquel LEITAO, benjamine du Conseil, pour les opérations de vote.

I – Election du Président

Monsieur Yves LEBLANC, Maire de Méru, prend la parole et explique que la ville de Méru est reconnaissante pour le travail accompli par la Communauté de Communes des Sablons qui, complété par l'action des élus de Méru, a permis de changer l'image de cette ville et de renforcer la position de Méru comme capitale du Sud Ouest de l'Oise. Monsieur Yves LEBLANC remercie également l'ensemble de ses collègues maires pour l'effort financier considérable qu'ils ont consenti en faveur du développement de Méru et souligne que tous les maires sortants qui se représentaient ont été réélus. Il s'agit là d'une marque de satisfaction des habitants des Sablons face au travail accompli non seulement par leur municipalité mais également par l'intercommunalité. Ce très bon résultat est dû aux orientations qu'Alain LETELLIER a proposées et qui font que la Communauté de Communes des Sablons est un exemple dans tout le département de l'Oise. Monsieur Yves LEBLANC propose donc de poursuivre la politique menée jusqu'à présent et invite donc les conseillers communautaires à réélire Alain LETELLIER Président de la Communauté de Communes des Sablons.

Monsieur Du PLESSIS d'ARGENTRE, après avoir félicité les conseillers communautaires réélus et souhaité la bienvenue aux nouveaux élus, lit un feuillet contenant quelques réflexions pour les 6 années à venir. Il tient tout d'abord à rappeler que les conseillers communautaires sont porteurs d'un mandat donné par le conseil municipal élu au suffrage universel direct. Ainsi, les décisions à prendre devraient être examinées au préalable par les Conseils Municipaux. Pour cela, les mairies doivent recevoir les dossiers bien avant la tenue du Conseil Communautaire. Par ailleurs, Monsieur Du PLESSIS d'ARGENTRE estime que les dossiers doivent être présentés par les Vice-présidents concernés et que seuls les élus peuvent prendre part aux débats. En dernier lieu, Monsieur Du PLESSIS d'ARGENTRE préconise d'organiser le Conseil Communautaire autour d'une table comme ce fut le cas à Bornel.

Madame Raymonde OLIVIER demande quels sont les conseillers communautaires qui se déclarent candidat à la présidence de la CCS.

Seul Monsieur Alain LETELLIER fait acte de candidature.

Il est procédé au scrutin selon les modalités définies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 60
- bulletins blancs ou nuls : 4
- suffrages exprimés : 56
- majorité absolue : 29

Ont obtenu :

- Monsieur Alain LETELLIER : 54 voix
- Monsieur Yves LEBLANC : 2 voix

Monsieur Alain LETELLIER, ayant obtenu la majorité absolue, est élu Président.

Monsieur Alain LETELLIER remercie le Conseil Communautaire pour la confiance qui vient de lui être de nouveau accordée. Il souligne que la Communauté de Communes est passée d'un budget de 7 500 €uros en 1992 (année du premier budget) à 45 millions d'euros en 2008 et a toujours été marquée par une gestion rigoureuse des deniers publics : à titre d'exemple la CCS n'a pas emprunté depuis 2003.

Monsieur Alain LETELLIER souligne qu'il faut aller au-delà des communes et vivre dans l'intercommunalité pour mettre en commun les forces de chacun. Grâce notamment au bon travail de l'intercommunalité (construction d'une piscine, du musée de la nacre, de la plateforme multimodale, rénovation et mise en valeur du patrimoine...), toutes les communes ont connu une stabilité politique. Il insiste également sur l'intérêt d'être à la fois Président de la Communauté de Communes et Conseiller Général : cela permet en effet de créer des synergies et ainsi de faire progresser les dossiers plus rapidement.

Monsieur Alain LETELLIER explique qu'il faudra toujours faire plus pour Méru pour asseoir plus encore son statut de capitale du Sud Ouest de l'Oise sans pour autant négliger les plus petites communes du territoire. Il faudra également faire un effort en direction des associations sportives.

II - Fixation du nombre de Vice-présidents

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le nombre de Vice-présidents est limité à 30 % de l'effectif total de l'assemblée communautaire. Il propose de porter à 10 le nombre de Vice-présidents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe à 10 le nombre de Vice-présidents.

III - Election des Vice-présidents

Monsieur le Président propose d'élire les Vice-présidents suivants :

- Monsieur Christian GOUSPY qui serait chargé de la culture, du tourisme et de la communication
- Monsieur Jean-Pierre LAGNY qui serait chargé des équipements sportifs
- Monsieur Yves LEBLANC qui serait chargé de l'aménagement du territoire, su SCOT et du Pays
- Monsieur Jacques LECLERC qui serait chargé de l'eau et de l'assainissement
- Monsieur Yvon LEVASSEUR qui serait chargé des transports, des gares et des parkings
- Monsieur Gérard LIPPENS qui serait chargé de la collecte et du traitement des ordures ménagères
- Monsieur Jean-Pierre MAYOT qui serait chargé de l'action sociale et des services à la personne
- Monsieur Christian NEVEU qui serait chargé des voiries et réseaux divers
- Monsieur Michel TANKERE qui serait chargé du développement économique
- Monsieur Denis VANHOUTTE qui serait chargé du patrimoine et du cadre de vie.

Messieurs VASQUEZ et DU PLESSIS d'ARGENTRE se déclarent également candidats.

Il est procédé au scrutin selon les modalités définies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 60
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 59
- majorité absolue : 30

Ont obtenu :

- Monsieur Christian GOUSPY : 57 voix
- Monsieur Jean-Pierre LAGNY : 52 voix
- Monsieur Yves LEBLANC : 55 voix
- Monsieur Jacques LECLERC : 57 voix
- Monsieur Yvon LEVASSEUR : 57 voix
- Monsieur Gérard LIPPENS : 56 voix
- Monsieur Jean-Pierre MAYOT : 56 voix
- Monsieur Christian NEVEU : 56 voix
- Monsieur Michel TANKERE : 56 voix
- Monsieur Denis VANHOUTTE : 56 voix
- Monsieur Joël VASQUEZ : 5 voix
- Monsieur Hervé DU PLESSIS d'ARGENTRE : 2 voix
- Monsieur Jean-Charles MOREL : 1 voix

Sont élus au 1^{er} tour de scrutin Vice-président : Monsieur Christian GOUSPY, Monsieur Jean-Pierre LAGNY, Monsieur Yves LEBLANC, Monsieur Jacques LECLERC, Monsieur Yvon LEVASSEUR, Monsieur Gérard LIPPENS, Monsieur Jean-Pierre MAYOT, Monsieur Christian NEVEU, Monsieur Michel TANKERE et Monsieur Denis VANHOUTTE.

IV – Election du bureau

Monsieur le Président rappelle que les statuts de la Communauté de Communes des Sablons fixent à 26 le nombre de délégués siégeant au Bureau. Sont obligatoirement membres le Président et les Vice-présidents. Ainsi, il reste à élire 15 délégués.

Monsieur le Président propose d'élire les maires qui ne sont pas Vice-président.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité pour siéger au Bureau :

- Monsieur Jean-Charles MOREL
- Monsieur Joël VASQUEZ
- Monsieur Patrice CROCHU
- Monsieur François MASURIER
- Madame Denise MINIER
- Monsieur Pascal VAN THEMSCHE
- Madame Gisèle ROELANTS
- Madame Raymonde OLIVIER
- Monsieur Laurent MONTAGNE
- Monsieur Didier BOUILLIANT
- Monsieur Jean-Pierre CHARPIOT
- Monsieur Jean-Claude GENTIL
- Monsieur Maurice DE KONINCK
- Madame Nicole LOPEZ
- Monsieur Philippe LOGEAY

V – Fixation des indemnités de fonction

Monsieur le Président propose de fixer les indemnités de fonction du Président à 67,5 % de l'indice 1015 et les indemnités des Vice-présidents à 24,73 % de l'indice 1015.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE demande à connaître le montant de ces indemnités.

Monsieur le Président précise que cela représente pour le Président une indemnité brute mensuelle de 2 525,35 €uros et pour les Vice-président de 925,21 €uros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité l'indemnité de fonction du Président à 67,5 % de l'indice 1015 et à 24,73 % de ce même indice pour les indemnités des Vice-présidents.

VI – Délégations au Président et au Bureau

Monsieur le Président rappelle que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation d'attribution dispose que le président et le bureau peuvent recevoir de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- de la délégation de la gestion d'un service public ;
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DELEGUE au bureau les attributions suivantes qui feront l'objet de délibérations :

- approbation des dossiers techniques de travaux, de fournitures ou de services et des dossiers de consultation ;
- adoption des marchés négociés dès lors que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- adoption de tous les actes complémentaires aux marchés (avenant, décision de poursuivre) ;
- adoptions des contrats et conventions nécessaires au fonctionnement courant de la CCS d'un montant supérieur à 90 000 €uros dans la limite des crédits inscrits au budget.

DELEGUE au Président les attributions suivantes qui feront l'objet de décisions :

- adoption des contrats, conventions et baux, en tant que bailleur ou preneur de locaux, passés avec les tiers ou les collectivités territoriales dès lors que les crédits nécessaires, en dépenses ou en recettes, sont inscrits au budget ;
- autorisation de signer toutes les pièces et documents relatifs aux marchés et contrats adoptés par le bureau ;
- adoption des contrats et conventions nécessaires au fonctionnement courant de la CCS d'un montant inférieur ou égal à 90 000 €uros.
- Intenter au nom de la CCS les actions en justice ou de défendre la CCS dans les actions intentées contre elle, dans tous les contentieux.
- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaire, avoués, huissiers de justice et experts.

- Signer les contrats d'emprunts et avenants, les courriers de demande de remboursement anticipé dans la limite des crédits ouverts au budget ;
- Réalisation de lignes de trésorerie dans la limite d'un montant de 1 000 000,00 €uros conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Acceptation de dons et legs non grevés ni de conditions ni de charges
- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires, ainsi que la nomination des régisseurs.

VII – Election des délégués au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCS dispose de 18 délégués titulaires et de 18 délégués suppléants au Syndicat Mixte d'Assainissement des Sablons.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués titulaires suivants :

Monsieur Alain LETELLIER
 Monsieur Jacques LECLERC
 Monsieur Yves LEBLANC
 Monsieur Gérard LIPPENS
 Monsieur Christian NEVEU
 Monsieur Pascal VAN THEMSCHE
 Monsieur Christian GOUSPY
 Monsieur Jean-Paul GENTIL
 Monsieur Laurent MONTAGNE
 Monsieur Didier BOUILLIANT
 Madame Raymonde OLIVIER
 Madame Nicole LOPEZ
 Monsieur Maurice DE KONINCK
 Monsieur Jean-Pierre CHARPIOT
 Monsieur Michel TANKERE
 Monsieur Didier COQUET
 Monsieur Gérard ESSERTEL
 Monsieur François MASURIER

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suppléants suivants :

Monsieur Denis VANHOUTTE
 Monsieur Gérard MONTAGNE
 Monsieur Hervé VALLET
 Monsieur Marc MATHIEU
 Monsieur Hubert DEBESOMBES
 Monsieur Dominique TOSCANI
 Monsieur Patrick PIGNARD
 Monsieur Philippe PERNES-GRIMAUD
 Madame Nicole SYLVESTRE
 Madame Denise MINIER
 Monsieur Jean-Sébastien DELAVILLE

Monsieur Jean-Charles MOREL
Madame Marie-Françoise VANIER
Monsieur Jean-Pierre CATTELOIN
Monsieur Jean-Pierre LAGNY
Monsieur Patrice CROCHU
Monsieur Yvon LEVASSEUR
Monsieur Philippe LOGEAY

VIII – Election des délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement du Sud Ouest de l'Oise

Monsieur le Président rappelle que la CCS doit désigner 50 délégués pour siéger au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Sud Ouest de l'Oise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suivants :

Monsieur Valéry BEAUVISAGE
Monsieur Didier BOUILLIANT
Monsieur Jean-Pierre CHARPIOT
Monsieur Laurent CHEVALLIER
Monsieur Didier COQUET
Monsieur Patrice CROCHU
Monsieur Hubert DEBESOMBES
Monsieur Maurice DE KONINCK
Madame Marie-Christine DELAITRE
Monsieur Alain DELEURY
Monsieur Hervé Du PLESSIS d'ARGENTRE
Monsieur Gérard ESSERTEL
Monsieur Jean-Claude GENTIL
Monsieur Christian GOUSPY
Monsieur Jean-Philippe HUIGE
Monsieur Philippe KIESSAMESSO
Monsieur Jean-Pierre LAGNY
Monsieur Yves LEBLANC
Monsieur Jacques LECLERC
Madame Raquel LEITAO
Madame Annick LEMAITRE
Monsieur Alain LETELLIER
Monsieur Yvon LEVASSEUR
Monsieur Gérard LIPPENS
Madame Nicole LOPEZ
Madame Brigitte MAHEU
Monsieur Marc MATHIEU
Monsieur Jean-Pierre MAYOT
Monsieur Jean-Marie MESNIER
Monsieur Abdelhafid MOKHTARI
Monsieur Gérard MONTAGNE
Monsieur Laurent MONTAGNE
Monsieur Jean-Charles MOREL
Monsieur Christian NEVEU
Madame Raymonde OLIVIER

Monsieur Henri OMONT
Monsieur Philippe PERNES-GRIMAUD
Monsieur Patrick PIGNARD
Monsieur Patrick PINARD
Madame Nathalie RAVIER
Madame Gisèle ROELANTS
Monsieur Marcel SCHWOB
Monsieur Mohamed SHABI
Madame Christiane SORET
Madame Nicole SYLVESTRE
Monsieur Michel TANKERE
Monsieur Dominique TOSCANI
Monsieur Denis VANHOUTTE
Madame Marie-Françoise VANIER
Monsieur Joël VASQUEZ

IX – Election des délégués au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l’Oise

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la CCS doit désigner un délégué titulaire et un suppléant pour siéger au sein du Syndicat Mixte d’Assainissement des Sablons.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne comme délégué titulaire Monsieur Alain LETELLIER et comme délégué suppléant Yvon LEVASSEUR.

X – Election des délégués à l’établissement public foncier local de l’Oise

Monsieur le Président rappelle au conseil que la Communauté de Communes des Sablons dispose d’un délégué titulaire et d’un délégué suppléant au sein de l’établissement public foncier local de l’Oise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne comme délégué titulaire Monsieur Alain LETELLIER et comme délégué suppléant Hervé DE KONINCK.

XI – Election des membres de la Commission d’appel d’offres

Monsieur le Président rappelle que la CAO doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l’unanimité les délégués titulaires suivants :

Madame Annick LEMAITRE
Monsieur Jean-Pierre LAGNY
Madame Raymonde OLIVIER
Monsieur Jean-Pierre CHARPIOT
Monsieur Jean-Charles MOREL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suppléants suivants :

Monsieur Hubert DEBESOMBES
Monsieur Jean-Claude GENTIL
Monsieur Jean-Pierre MAYOT
Monsieur Laurent CHEVALLIER
Monsieur Pascal VAN THEMSCHE

XII – Election des membres de la commission de délégation des services publics

Monsieur le Président rappelle que la commission de la délégation des services publics doit être composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués titulaires suivants :

Madame Annick LEMAITRE
Monsieur Jean-Pierre LAGNY
Madame Raymonde OLIVIER
Monsieur Jean-Pierre CHARPIOT
Monsieur Jean-Charles MOREL

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité les délégués suppléants suivants :

Monsieur Hubert DEBESOMBES
Monsieur Jean-Claude GENTIL
Monsieur Jean-Pierre MAYOT
Monsieur Laurent CHEVALLIER
Monsieur Pascal VAN THEMSCHE